

**Arrêté n° [A_JU_2020_003]
portant Fermeture exceptionnelle de l'Hôtel de communauté de la Communauté d'agglomération du Val
de Fensch**

Le Président de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'allocution télévisée du Président de la République, Monsieur Emmanuel MACRON, le 16 mars 2020 , annonçant des mesures de confinement à compter du mardi 17 mars 2020 à partir de midi,

Vu le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19,

Considérant la nécessité de fermer de l'Hôtel de communauté de Communauté d'agglomération du Val de Fensch de façon à prévenir la propagation éventuelle du COVID-19 (Coronavirus), dans l'intérêt de la santé publique,

ARRETE

Article 1^{er} : L'Hôtel de communauté de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch est fermé à compter du mardi 17 mars 2020 à midi et jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié ;
- Affiché sur le site concerné.

Fait à Hayange, le 17 mars 2020

Le Président,

Michel LIEBGOTT